

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 81

présenté par

M. Gérard, M. Abad, M. Aubert, M. Bouchet, Mme Dalloz, M. Decool, M. Dhuicq, M. Dive,
M. Ledoux, M. Lurton, M. Marcangeli, M. Philippe Armand Martin, M. Moreau, M. Perrut et
M. Salen

ARTICLE 33

À l'alinéa 36, supprimer les mots :

« sur des périmètres et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rien ne justifie que le Préfet interfère dans l'exercice d'une compétence décentralisée en validant des périmètres de PLUi.